

Après la COP 21 : Fixer à chaque pays un objectif simple et facile à comprendre par tous : En 2050, émettre, par habitant et par an, au plus 2 tonnes d'équivalent gaz carbonique.

Bernard DURAND¹

Selon les climatologues, pour éviter de dériver de plus en plus vite comme actuellement vers un climat qui pourrait devenir préjudiciable aux sociétés humaines, il serait nécessaire de diviser par deux d'ici 2050 nos émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux émissions de 1990. Compte tenu de l'augmentation prévue de la population d'ici là, cela signifie avoir diminué ces émissions, en moyenne mondiale, jusqu'à environ 2 tonnes d'équivalent gaz carbonique² par habitant et par an. Fixer cet objectif à chaque pays émettant actuellement plus que cette valeur fournirait à ses habitants un indicateur simple pour comparer l'évolution de ses émissions à celle qui serait souhaitable et permettrait à la communauté internationale de suivre d'année en année ce qu'il en est des efforts qu'il fait.

La France, qui émet actuellement sur son sol environ 7 à 8 t d'équivalent gaz carbonique (CO² eq) par habitant et par an, peut-elle descendre à 2 tonnes en 2050 ? Elle n'a aucune chance d'y arriver avec les choix qu'elle vient de faire dans le cadre de la récente Loi sur la Transition Energétique (LTE). Celle-ci ne traite en effet pratiquement que de l'électricité, alors que cette dernière ne représente en France que 25% de l'énergie finale. De plus la France est, des dix pays les plus producteurs d'électricité au monde, celui qui émet le moins de gaz à effet de serre par kWh d'électricité produite ! Les progrès qu'elle peut espérer faire de cette façon, et en particulier en poursuivant contre vents et marées comme actuellement un développement à marche forcée de l'éolien et du solaire photovoltaïque, sont insignifiants et donc extrêmement coûteux à la tonne de CO² ainsi évitée !

Les principaux responsables des émissions de GES en France sont les combustibles fossiles. C'est donc là qu'il faut faire porter l'effort principal, en organisant la diminution de leur consommation. Il s'agit pour la France surtout du pétrole, dont les deux utilisations principales sont les carburants pour les véhicules et le fuel domestique pour le chauffage. Les instruments techniques de cette politique existent déjà : **pour les véhicules** : véhicules à faible consommation de carburants et véhicules électriques ou hybrides rechargeables, transports en commun électrifiés,..., **pour le chauffage** : isolation thermique des bâtiments, récupération de la chaleur du sol au moyen de pompes à chaleur (PAC), chauffage au bois³, chauffe-eau solaires... Reste à les développer ! Cette politique, bien plus efficace et bien moins coûteuse pour diminuer nos émissions de GES que l'actuelle, aurait de plus sur celle-ci trois avantages considérables: - Elle serait beaucoup plus porteuse d'emplois - Elle améliorerait notre balance commerciale, car il nous faut acheter le pétrole, dont nous n'avons que très peu - Elle anticiperait sur le déclin progressif des quantités de pétrole disponibles sur le marché mondial, qui selon l'ASPO⁴ aura lieu en 2020 au plus tard.

1- Bernard DURAND est géologue et géochimiste des combustibles fossiles

2- Les effets des GES préoccupants sont rapportés au principal d'entre eux, le gaz carbonique, et donc calculés en équivalent gaz carbonique (CO²eq). A l'échelle mondiale, le CO² représente à peu près 80 % du CO²eq, en France 70 %.

3- Le chauffage au bois émet des polluants atmosphériques qui peuvent être dangereux. Il vaut donc mieux s'en prémunir, en évitant les cheminées à foyer ouvert, et en équipant les cheminées de filtres électrostatiques, comme cela se fait par exemple en Suisse.

4- ASPO = Association for the Study of Peak Oil and gas